

Travaux connexes à la restructuration du barrage des Settons 2022-2023

(Document global à paraître à la fin des travaux)

La passerelle de Chevigny

Le remplacement de la passerelle de Chevigny, qui montrait des signes évidents d'affaissement (comme la passerelle de La Faye) sont des travaux engagés par la Communauté de Communes « Morvan sommets et grands lacs » agissant en qualité de Maître d'ouvrage et dont la Maîtrise d'œuvre est confiée à l'Office National des Forêts (Agence Etudes et Travaux Bourgogne Franche-Comté - Unité de production Etudes)

Les objectifs de ces travaux dont le montant s'élève à 330 000€ pour Chevigny (et à 3 660€ pour La Faye) sont multiples :

- Profiter de la vidange du lac des Settons pour effectuer les travaux ;
- Garantir une bonne intégration paysagère des ouvrages ;
- Aménager la passerelle de Chevigny (et les aménagements associés : chicanes, panneaux) de façon à permettre aux randonneurs et aux cyclistes de traverser en toute sécurité ;

Les travaux de réfection de la passerelle de Chevigny devront permettre le développement touristique du secteur axé sur la randonnée et la pratique du vélo, et la découverte des spécificités du lac des Settons à l'endroit de la passerelle de Chevigny, c'est-à-dire de la « queue du lac » (zone Natura 2000, point de vue sur le lac et la Grande Ile).



Localisation des Passerelles
(Cliquez pour agrandir la carte)

Le projet

(Extraits du CCTP 2022-10 de la Comcom)



Croquis tracé ancienne et nouvelle passerelle (rouge) de Chevigny
(Cliquez pour agrandir le croquis)

Cette opération consiste à démonter et à évacuer l'ouvrage actuel.

Le site de la passerelle de Chevigny est inclus dans le site Natura 2000 « Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure » (ZSC n° FR 2600995), ainsi que dans le site classé « lac-réservoir des Settons ».

A ce titre, les prescriptions ci-dessous doivent être impérativement respectées.

- *Il est nécessaire d'utiliser des engins adaptés pour des travaux en milieux fragiles : pelles marais, pelles amphibies, dumpers à chenilles etc...*
- *L'accès au site se fait depuis les deux entrées de la passerelle : le hameau de Chevigny via le chemin du tour du lac et l'entrée par la route touristique.*
- *Les travaux doivent respecter de façon globale l'environnement et le paysage, respecter le cadre défini.*
- *Toutes les interventions sur le matériel (réparation, approvisionnement en carburant, etc.) devront être effectuées à l'extérieur du site et les stockages, mêmes provisoires, ne seront pas admis ailleurs que sur les emplacements prévus et décidés avec le maître d'œuvre.*
- *Il conviendra de veiller avec une vigilance extrême aux risques de pollution ou de dommages causés au milieu aquatique (fuites d'huile ou d'hydrocarbures).*



Mais concrètement, cette passerelle, quelqu'un s'en souviendra-t-il lorsque les travaux de sa remplaçante auront débuté ?

Pour vous aider quelque peu, voici une remarquable vidéo (devenue « Collector ») réalisée par « Le Morvan en Tube » :



Cliquez pour lancer la vidéo

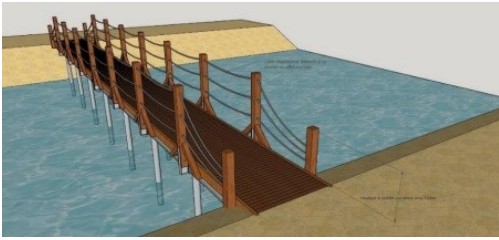


Les restes de la passerelle avant évacuation
(Cliquez pour agrandir l'image)

Le décor étant planté, voyons en quoi consistent les travaux :

- La technologie retenue pour le remplacement de la structure de la passerelle de Chevigny est celle des techno-pieux. La structure doit être fixée sur ces techno-pieux enfoncée dans le sol ferme et stable (hors épaisseur de vase).
- Le pieu vissé agit comme une grande vis qui est installée dans le sol par une machine spécifique, jusqu'à atteindre un sol permettant d'obtenir la capacité portante voulue.
- La technologie de pieux vissés élaborée par « Techno Pieux » permet un respect de l'environnement avec l'utilisation de matériaux durables.
- Les fondations en pieux vissés ont un avantage sur les structures en béton traditionnel, car les engins de chantiers nécessaires à leur montage ont facilement accès à la passerelle par le sentier, et causent peu de nuisances sonores.



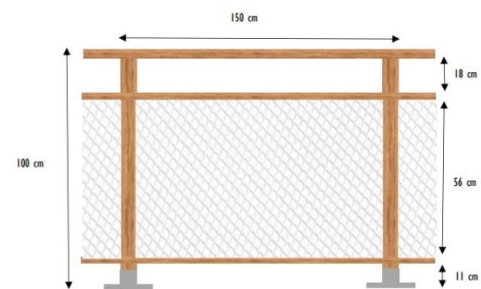


Exemple passerelle et Techno pieux à St Agnan
(Cliquez pour agrandir les images)

- Les garde-corps seront mis en place de part et d'autre de la passerelle et des 2 plateformes de vision, et ce sur toute sa longueur.

Ils seront maintenus par des poteaux douglas de section carrée positionnés tous les 1,50 m et fixés solidement et durablement sur l'ensemble de la structure soit à l'aide de platines fourreaux en acier galvanisé ancrés aux solives et traverses à travers le platelage, soit fixés en applique sur l'extérieur des longerons longitudinaux situés sur les bords extérieurs de la passerelle.

- Les poteaux seront reliés entre eux par une main courante en douglas fixés sur les montants des garde-corps en douglas, et par 2 lisses en douglas enserrant un panneau en treillis soudé à mailles fines en acier galvanisé (voir modèles proposés dans schéma ci-dessous)



(Cliquez pour agrandir les images)

Ces garde-corps devront-êtré impérativement êtré dimensionnées afin de respecter les normes de sécurité en vigueur concernant les passerelles de plein air recevant du public.

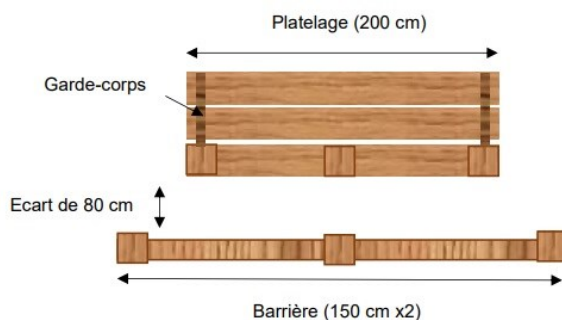


- Le cheminement sera réalisé avec des lames brutes de sciage en douglas de 36 mm d'épaisseur (amplitude maximale acceptée de 10%). L'espace entre les lames est compris entre 5 mm et 15 mm.
- La largeur de passage sur la passerelle passe de 1.5 m pour l'ancienne passerelle à 2 m de large sur la nouvelle passerelle.
- Le cheminement, en lignes dites brisées, doit être constitué de 4 sections droites avec 3 angles doux pour changement de direction, et le platelage doit dessiner une forme harmonieuse à ces angles.
- Deux plateformes de vision seront également réalisées sur ce cheminement.
- Elles auront une dimension de 5 m x 4 m, soit 20 m², et elles seront adjacentes au ponton.
- Leurs structures et platelage, ainsi que le garde-corps seront conformes au reste de la passerelle.

Toutefois : Elles devront être capables de supporter une charge égale à 500 kg/m²

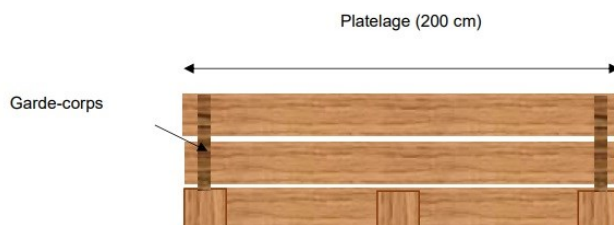
Une des deux plateformes sera tournée côté rive/zone marécageuse, l'autre côté lac.

- La fourniture et la mise en place de bancs en douglas sans dossier sont prévues et à installer sur les plateformes de vision ; les dimensions sont 2,40 m (longueur), 0,30 m (largeur) et 0,50 m (hauteur hors-sol).
- L'emplacement précis sera désigné par le maître d'œuvre.
- L'épaisseur du banc sera semblable à celle des platelages, et les pieds en douglas seront fixés sur le platelage à l'aide de platines en acier galvanisé.
- Démontage, évacuation et remplacement des chicanes et panneaux aux deux entrées de la passerelle
- Fourniture de mobilier réduisant l'accès à la passerelle. (Tous les mobiliers doivent être réalisés avec les mêmes matériaux - douglas - et dans la même esthétique que la passerelle.
- A l'entrée Est de la passerelle (route touristique), il sera demandé de mettre en place une barrière (douglas) de 3 mètres, constitué de deux éléments d'1m50 identiques aux garde-corps de la passerelle (voir croquis ci-dessous).



(Cliquez pour agrandir l'image)

- Elle sera installée perpendiculairement à l'axe de la passerelle et à 80 cm de celle-ci afin d'aménager un passage possible aux piétons et cyclistes sous forme de chicane.
- A l'entrée Ouest de la passerelle, un poteau en bois (douglas) de section carrée identique à ceux des montants des garde-corps de la passerelle, et de 1 m de haut, sera installé en complément de la chicane au milieu de la passerelle, et en bout de celle-ci (voir croquis-ci-dessous).



(Cliquez pour agrandir l'image)

Ce poteau sera fixé directement sur le platelage de la passerelle à l'aide d'une platine en acier galvanisé.

L'objectif étant de rendre possible le passage de vélos tout en limitant au maximum la possibilité de passage d'engins motorisés (motos, quads...).

- Deux nouveaux panneaux à 2 pieds identiques aux deux entrées de la passerelle (1 à chaque entrée) seront réalisés en douglas.
- La surface d'affichage des panneaux sera de 150 x 100 cm, avec deux poteaux en douglas de 12 x 12 cm de section assurant l'encadrement haute et passe des panneaux.
- L'entreprise sera chargée de l'impression numérique en couleur sur trespas de 13 mm d'épaisseur (voir modèle de panneaux ci-dessous). Le bon à tirer sera fourni par la Communauté de Communes.
- Il sera rajouté sous les panneaux un bandeau en douglas dans lequel sera inséré au milieu un panneau routier normalisé « interdit à tout véhicule », avec face recto et face verso de ce panneau visible (voir croquis-ci-dessous).
- Les panneaux devront être fixés sur platines en acier galvanisé scellées dans le béton. Comme indiqué sur le schéma ci-dessous, le panneau d'interdiction sera fixé en dessous du panneau trespas 13 mm

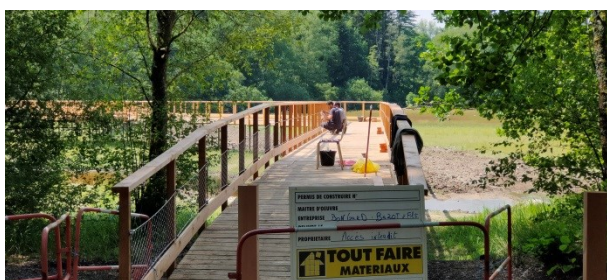


(Cliquez pour agrandir l'image)

L'avancement des travaux



Détails des nouveaux supports
(Début Avril 2023)



(Mi-Juin 2023)
(Cliquez sur les images pour les agrandir)

La fin des travaux

Début juillet 2023, les travaux sont achevés et la passerelle est de nouveau ouverte...

Pour en savoir plus :

- Une planche contact des photos de la rénovation de la passerelle de Chevigny sur le lac des

Settons (du démontage à la réouverture) : =>



- Un accès vers la localisation Google Maps : =>



- Un accès vers l'Appli Google-My-Maps, avec tracés de l'ancienne et de la nouvelle passerelle,

photos et repères : =>

